

Fiche de Poste

Directeur (trice) adjoint (e), Responsable administratif et financier



Le Syndicat Mixte du Pays Médoc

Le Syndicat mixte du pays Médoc, crée en 1999, est constitué des 4 Communautés de communes du Médoc (Médoc Atlantique, Médoc Cœur de Presqu'île, Médullienne, Médoc Estuaire) et des communes de Blanquefort, Eysines et Parempuyre. Il porte le projet de création du Parc naturel régional Médoc et a pour missions :

- L'affirmation du Pays Médoc, reconnu géographiquement, historiquement et culturellement ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de développement durable qui érige ce territoire identifié en territoire de projet ;
- La conduite du projet de Parc naturel régional Médoc par l'animation de la concertation nécessaire à l'élaboration de la charte de Pnr et l'appui à la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'avancement de la procédure de labellisation ;
- La mise en œuvre d'actions de préfiguration de la Charte de Pnr ;
- La préparation de l'évolution du Syndicat Mixte du Pays Médoc vers un Syndicat Mixte de gestion du Pnr Médoc.

Le Syndicat mixte est administré par un Conseil syndical composé de délégués élus ou désignés par les Communautés de communes et communes adhérentes. Il s'appuie sur le travail de commissions thématiques et d'un conseil de développement.

Dès la publication du décret de classement du Parc naturel régional Médoc (prévue au cours du 1^{er} semestre 2019), il a vocation à devenir le Syndicat Mixte de Gestion du Pnr Médoc. Les missions du Pays Médoc seront ainsi amplifiées et étoffées conformément à la charte du Pnr. Cette charte guidera l'action du Parc pour les 15 prochaines années, en lien avec les signataires de la charte (52 communes, les 3 Communautés de communes, les villes et agglomération portes du parc, le Conseil Départemental de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine) et les nombreux partenaires publics et privés identifiés. Les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Pnr Médoc approuvé par les communes, EPCI et collectivités membres du Pnr Médoc s'appliqueront alors. Les instances en place au sein du Pays Médoc verront leur composition évoluer et leur fonctionnement réorganisé. Elles seront également complétées par de nouvelles instances comme le Conseil scientifique et de prospective et d'autres commissions thématiques.

L'équipe du Syndicat mixte est aujourd'hui composée de 10 personnes, 7 Chargés de mission et 2 assistantes, dont le management est assuré par la Direction. L'organigramme du futur Parc naturel régional Médoc prévoit à 3 ans une équipe de 17 personnes.

D'autre part, le Syndicat Mixte de Gestion développera ses actions au sein d'une « Maison de Parc » ayant vocation à héberger l'équipe mais également à constituer un lieu au service de l'animation de réseau, à l'expérimentation, à l'innovation territoriale et à l'accueil du public. Le projet constitué autour de la Maison de Parc a vocation à créer un maillage entre les différents lieux ouverts au public du territoire. Si le lieu de cette future implantation à Saint-Laurent-Médoc est connu, l'ensemble des démarches liées à sa réalisation est à conduire.

Description de la mission

➤ **A partir des objectifs fixés par les instances du Pnr et la Direction, piloter l'activité du syndicat sur le volet administratif et financier**

Encadre la préparation et l'élaboration budgétaire et assure la gestion administrative et financière du Syndicat Mixte en lien avec « l'Assistante de Direction/coordination budgétaire et comptable » ;

Contribue à l'élaboration des programmations pluriannuelles et annuelles avec les partenaires financiers du syndicat ;

Définit et met en œuvre les procédures de marchés publics et en assure la coordination ;

Propose une ingénierie financière au service des projets (fonds européens, mécénat, ...) ;

Assure la gestion des dossiers administratifs complexes ;

Coordonne les aspects juridiques liés à la vie du Syndicat Mixte ;

Assure le montage financier et la gestion du projet de Maison de Parc.

➤ **Co-animer avec la Direction les ressources humaines du Syndicat Mixte**

Accompagne la gestion de carrière du personnel ;

En lien avec « l'Assistante de Direction/coordination budgétaire et comptable », organise la gestion administrative courante des ressources humaines ;

Elabore et encadre le plan de formation ;

Coordonne le plan hygiène et sécurité du Syndicat Mixte.

➤ **Assurer une fonction de Direction adjointe**

Appuie la Direction dans l'animation des différentes instances du Syndicat Mixte (bureau et Comité syndical, commissions thématiques, Conseil de développement, conseil scientifique et de prospective) ;

Participe à l'organisation de l'équipe ;

Assure la représentation du syndicat dans les réunions et concertations ;

Assure l'intérim de la Direction en cas d'absence ;

En lien avec le Chargé de mission « SIG-évaluation-Centre de ressources » qui sera recruté, pilote l'animation du dispositif de suivi d'évaluation de la mise en œuvre de la charte.

Encadrement

Encadrement du pôle Administratif et Financier

Profil

Formation

- Diplôme de niveau II Master 2 en droit public, finances et comptabilité, gestion financière et RH ou niveau III avec expériences et parcours professionnel ;
- Expérience reconnue en gestion administrative et financière d'un établissement public ou d'une collectivité ;
- Expérience en suivi et contrôle de budget, en juridique, en techniques de management.

Connaissances

- Compétences et fonctionnement des collectivités locales et EPCI ;
- Règles budgétaires, comptables et fiscales s'appliquant au Syndicat mixte ;
- Règles et modalités de financement locales, régionales, nationales et européennes ;
- Règles statutaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- Organisation et fonctionnement des établissements publics (statuts des personnels) ;
- Droit public et droit privé du travail ;
- Codes et règlements (code des collectivités, code des marchés publics...);
- Maîtrise des outils informatiques (Pack office) et des outils de gestion budgétaire (M 14) ;
- Politique et acteurs de l'aménagement du territoire, du développement local ;
- La connaissance des missions, enjeux, fonctionnement et organisation d'un Pnr sera un atout supplémentaire du (de la) candidat(e).

Savoir-être

- Sens des responsabilités ;
- Aisance relationnelle ;
- Dynamisme.

Informations complémentaires

- Contrat à Durée Déterminée de 3 ans ;
- Poste contractuel ;
- Evolution possible du statut en lien avec la création du Syndicat Mixte de gestion du Pnr ;
- Lieu de travail : Saint-Laurent-Médoc.

Autres

Permis B et véhicule personnel indispensable (indemnités kilométriques)



21, rue du Général de Gaulle - 33112 SAINT-LAURENT-MEDOC
05 57 75 18 92
contact@pays-medoc.com
pays-medoc.com

